

## Note au lecteur

de

Lars-Johan Cederlund,  
Président du Groupe de travail de l'OCDE sur la privatisation  
et le gouvernement d'entreprise des actifs appartenant à l'État

Les États doivent faire face à des défis complexes pour améliorer le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques. Ayant travaillé pour l'administration suédoise chargée de gérer l'actionnariat public pendant plus d'une quinzaine d'années, je possède une expérience directe de la manière dont les États s'y prennent concrètement pour améliorer le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques. L'un des principaux défis à relever consiste à mettre en place des mécanismes adéquats pour garantir la transparence et la reddition de comptes car c'est à ce prix seulement que les États peuvent disposer des moyens de se comporter comme des actionnaires éclairés, n'intervenant pas dans la gestion quotidienne, comme le préconisent deux recommandations essentielles énoncées dans les Lignes directrices de l'OCDE. Le gouvernement suédois, qui a milité pour les réformes, a eu l'occasion de mesurer à quel point il est utile de braquer les projecteurs sur les performances des entreprises publiques et sur la façon dont l'État assume sa fonction actionnariale. L'amélioration de la transparence est généralement une méthode très efficace pour susciter un regain d'adhésion aux réformes.

Après avoir été l'artisan de l'élaboration et de l'adoption des Lignes directrices de l'OCDE, le Groupe de travail a été agréablement surpris du vif intérêt qu'elles ont éveillé et de la vague de demandes qu'elles ont suscitée parmi un grand nombre d'acteurs désireux d'échanger sur ces Lignes directrices et de les mettre en œuvre dans des contextes économiques, juridiques et politiques différents. Pour répondre à de telles attentes, nous avons décidé de mettre au point des conseils pour la mise en œuvre des Lignes directrices. Le premier thème qui nous est apparu comme hautement pertinent est celui de la transparence et de la reddition de comptes, d'où l'idée de publier ce Guide. Ce qui, selon moi, sera particulièrement utile pour les États dans ce Guide, c'est la description, très articulée et systématique, des solutions qui s'offrent aux pouvoirs publics, de même que quelques exemples précis présentés pour illustrer des recommandations de portée plus générale.

Pendant le processus d'élaboration de ce Guide, tous les membres du Groupe de travail de l'OCDE sur la privatisation et le gouvernement d'entreprise des actifs appartenant à l'État nous ont fait bénéficier de l'expérience acquise dans leur propre pays : ils nous ont fait part de leurs réussites comme des difficultés auxquelles ils se sont heurtés. C'est le caractère collectif et hautement spécialisé de leur savoir-faire qui donne à ce projet toute

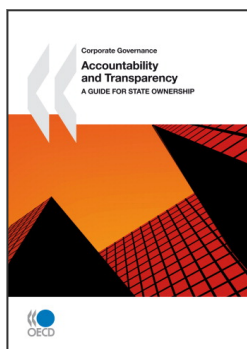
sa valeur. Il convient de mentionner tout particulièrement les membres du Bureau du groupe de travail qui ont nourri de leur réflexion les ébauches successives du présent document, à savoir M. Morten Kallevig, M. Pekka Timonen, M. Arto Honkaniemi, Mme Lucie Muniesa, M. Aimilios Stasinakis, M. Kyung-Ho Choo et M. Petr Musil.

Les organes consultatifs de l'OCDE, à savoir le Comité consultatif économique et industriel (BIAC) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) ont participé au processus et y ont apporté une contribution extrêmement précieuse. Le Forum mondial sur le gouvernement d'entreprise et la Banque mondiale ont également apporté un concours essentiel aux travaux et projets conjoints que nous avons menés dans des régions situées en dehors de la zone de l'OCDE, notamment en Asie et en Afrique, nous ont permis d'affiner notre réflexion sur la mise en œuvre des Lignes directrices de l'OCDE dans des environnements institutionnels de moindre qualité. À cet égard, j'aimerais adresser des remerciements appuyés à l'ensemble des responsables, experts et professionnels qui, dans le monde entier, ont pris part à l'exercice de consultation que nous avons organisé à Paris en mars 2008 dans le cadre du Réseau global de l'OCDE. Parmi ceux-ci, M. John Lim, Président du Réseau asiatique de gouvernance des entreprises publiques, mérite tout particulièrement notre reconnaissance pour avoir assumé la conduite de nos travaux en Asie. Tous les autres participants (voir liste à l'annexe B) nous ont fait part de commentaires pertinents et de suggestions utiles sur la manière d'améliorer les Lignes directrices et de les rendre pleinement exploitables par les pouvoirs publics à l'échelle du globe. Par ailleurs, nos travaux ont été éclairés par les commentaires et contributions d'experts de la Banque africaine de développement, de la Banque asiatique de développement et du Groupe de travail pour la privatisation de l'INTOSAI (Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques).

Mes remerciements vont enfin à Mme Mathilde Mesnard, économiste à la Division des affaires d'entreprise, qui a œuvré au service du Groupe de travail depuis la rédaction des Lignes directrices de l'OCDE et rédigé les différents projets de Guide sous la supervision de M. Mats Isaksson, chef de la division.

Paris, le 30 septembre 2008





Extrait de :

## Accountability and Transparency: A Guide for State Ownership

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264056640-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

Cederlund, Lars-Johan (2010), « Note au lecteur », dans OCDE, *Accountability and Transparency: A Guide for State Ownership*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264056664-2-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).